



MAIRIE
DE
DRAILLANT

Heures d'ouverture :

Lu : 10h - 17h sans interruption

Ma : 13h30 - 17h

Me : 10h - 12h

Je, Ve : 14h - 18h

2^{ème} samedi du mois : 9h - 12h

E-Mail : mairie.draillant@orange.fr

74550

☎ 04.50.72.40.91 📠 04.50.72.29.16

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 12 janvier 2016

Présents : CHESSEL Lucien, BERNADON Bernadette, BUFFET Emmanuelle, DUPRAZ Gérard, GAULTIER Katherine, LACROIX Benoit, LACROIX Jean-Charles, MAURICE Claude, MAION Yannick, MARCLAY Nathalie, TAPIÉ Stéphane, PONCET Jean-Marc.

Absents – excusés : GENOUD Pascal, BELOT Catherine.

Pouvoirs de Monsieur GENOUD Pascal à Jean-Marc et de Madame Catherine BELOT à Katherine GAULTIER.

Monsieur Jean-Marc PONCET a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 24 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PACTE POLITIQUE POUR UNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Suite à la délibération du 24 novembre 2015 par laquelle le Conseil Municipal demandait que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) présenté par le Préfet de Haute-Savoie soit modifié par un amendement préconisant la constitution d'une Communauté d'Agglomération regroupant Thonon-Les-Bains, la CC du Bas Chablais (CCBC) et la CC des Collines du Léman (CCCL), les trois collectivités ont élaboré un « Pacte politique – pour une Communauté d'Agglomération THONON, CCBC, CCCL – engagement pour les 25 communes ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention, approuve le pacte politique.

ENGAGEMENT POUR LE MAINTIEN DE LA COMPÉTENCE « PETITE ENFANCE – JEUNESSE »

Monsieur le Maire expose que la compétence « enfance jeunesse » des Collines du Léman, pourrait ne pas être prise en charge par la prochaine agglomération. Dans ces conditions, la Communauté de Communes et les communes adhérentes s'engagent à mettre en œuvre toutes actions administratives, juridiques et financières permettant de maintenir la compétence « enfance jeunesse » a minima entre les 7 communes par tout moyen possible. Le Conseil Municipal valide ce principe et autorise le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

ÉTAT DES COUPES DE BOIS POUR L'ANNÉE 2016

Sur proposition de l'ONF, une coupe de bois de 100m³ sur pieds est validée.

MOTION POUR LE MAINTIEN DU PÔLE PSYCHIATRIQUE DES HÔPITAUX DU LÉMAN à Thonon-les-Bains

Le Conseil Municipal approuve une motion pour le maintien du pôle psychiatrique des Hôpitaux du Léman (Hôpital Georges Pianta à Thonon-les-Bains) ainsi que le développement de l'offre de soins au travers d'un pôle public de santé existant.

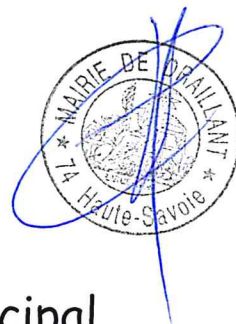
QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne l'information au Conseil Municipal qu'un état des restes à réaliser concernant les travaux de sécurisation du Liège sera établi et transmis à la Trésorerie. Ces restes à réaliser seront intégrés aux documents budgétaires.

La délibération en date du 18 août 2015 de révision simplifiée du PLU est annulée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Lucien CHESSEL



Le Maire de Drailant et le Conseil Municipal
sont heureux de vous convier
à la cérémonie des vœux
qui aura lieu le samedi 23 janvier 2016
à 19h30 à la salle des fêtes.